



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte scolaire

Question écrite n° 73901

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui préciser quelle est la procédure de modification de la carte scolaire respectivement pour les niveaux primaire, et secondaire et quelle est l'autorité pour décider, à chaque niveau, de cette modification.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73901

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1354